

Province de Québec,  
M.R.C. de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021, à huis clos, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Emond et Stéphane Mélançon, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière Sylvie Letendre assiste également à la séance.

#### Ouverture de la séance

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que cet état d'urgence a été prolongé par des périodes additionnelles de dix jours;

Considérant l'arrêté 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

Il est proposé par Michel Blanchard et résolu que ce Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-06-096

#### Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 11.1 Autorisations requises en lien avec les activités de la Fête nationale aux Affaires nouvelles.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-06-097

#### Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance du 4 mai 2021;

Considérant qu'une correction est requise à la résolution numéro 2021-05-075 qui devrait indiquer un montant de comptes à payer de 121 508,87 \$ au lieu de 124 496,45 \$

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du rapport financier au 30 avril 2021 qui affiche un solde à la caisse de 379 100,43 \$, des dépôts à terme au montant de 562 115,33 \$, un ajustement et des chèques en circulation pour un total de 1 046,45 \$, pour un solde aux livres de 940 169,31 \$. Le total des revenus d'avril se chiffre à 97 040,47 \$ et celui des dépenses à 164 210,77 \$.

Rapport des faits saillants du rapport financier 2020 présenté par M. le Maire.

2021-06-098

Diffusion du rapport des faits saillants

Il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Robert Émond et résolu que le rapport des faits saillants du rapport de l'auditeur externe soit diffusé sur le territoire de la municipalité par l'intermédiaire du site web municipal et disponible gratuitement, sur demande, en format papier au bureau de la municipalité. De plus, en raison de la situation liée à la COVID-19, les citoyens pourront soumettre leurs questions et commentaires par courriel et les réponses seront données lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour 2020.

2021-06-099

Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus dans cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 35 210,75 \$ et de comptes payés pour un montant de 58 381,99 \$. Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du registre de correspondance qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 29 avril au 25 mai 2021.

RÈGLEMENT  
NUMÉRO 598-2021  
(2021-06-100)

Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 586-2018

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle numéro 586-2018 ;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du projet de loi 67 qui prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité, doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité en conséquence;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 4 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault appuyé par Linda Cournoyer et résolu par le présent règlement portant le numéro 598-2021, qu'il soit statué et ordonné :

#### ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2

Le Règlement sur la gestion contractuelle numéro 586-2018 est modifié en ajoutant, après l'article 7.2 l'article 7.3 suivant :

#### 7.3 Mesures visant à favoriser les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec

Avant l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité identifie les entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois susceptibles de répondre à ses besoins.

Sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion, une fois ces entreprises identifiées, la municipalité favorise l'octroi du contrat à une entreprise en mesure de fournir des biens et services québécois.

À défaut de pouvoir identifier des entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois pour répondre à ses besoins, la municipalité doit favoriser l'octroi d'un contrat visé au présent article, à un assureur ou un entrepreneur ayant un établissement au Québec, sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion.

#### ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité. De plus, une copie du présent règlement est transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

AVIS DE MOTION  
ET DÉPÔT DE  
RÈGLEMENT

Le conseiller Gilles Hébert donne avis de motion qu'à une séance ultérieure un règlement sera présenté pour adoption concernant la rémunération du personnel électoral.

Il profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

2021-06-101

Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

Considérant que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

Considérant qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

Considérant qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

Considérant qu'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

Considérant qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-David adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-06-102

Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge

Considérant que l'entente conclue en 2018 avec la Croix-Rouge concernant les services aux sinistrés arrive à échéance;

Considérant le projet d'entente soumis par la Croix-Rouge;

Considérant que ce projet d'entente encadre les services aux sinistrés offerts par la Croix-Rouge sur le territoire de la municipalité moyennant une contribution minimale établie en fonction du nombre de citoyens couverts;

Considérant qu'une copie du projet d'entente a été remise aux membres du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise la conclusion d'une entente pour Services aux sinistrés avec la Croix-Rouge d'une durée de 3 ans pour l'organisation de services lors de sinistres majeurs et mineurs, s'engage à verser le montant annuel prévu à l'entente qui sera affecté au poste budgétaire numéro 02-190-00-419 et autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente ainsi que tout document s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-06-103

Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes foncières

Considérant que la MRC de Pierre-De Saurel tiendra le 16 septembre 2021, une vente d'immeubles pour non-paiement de taxes foncières;

Considérant que les dossiers doivent être transmis à la MRC de Pierre-De Saurel au plus tard le 18 juin 2021 à 16 h 30;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil autorise la transmission des références des immeubles affectés par des arrérages de taxes 2019 d'un montant supérieur à 50 \$, pour lesquels les propriétaires n'auront pas soumis d'entente de paiement à la direction de la municipalité, à la MRC de Pierre-De Saurel afin que celle-ci procède à la vente pour défaut de paiement de taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-06-104

Nomination d'un enchérisseur pour le compte de la Municipalité

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le maire Michel Blanchard représente la Municipalité de Saint-David pour enchérir lors de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes foncières à la MRC de Pierre-De Saurel, s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-06-105

Autorisation de destruction de documents suite au déclassé de mai 2021

Considérant que la Loi sur les archives mentionne que tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés;

Considérant que l'article 13 de cette loi mentionne que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

Considérant que l'article 199 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du Conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

Considérant qu'une liste de documents inactifs à détruire a été remise aux élus;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil approuve la liste de documents inactifs produite et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-06-106

Mandat d'analyse pour l'application des taxes sur les ententes municipales et d'autres services

Considérant que les auditeurs de la Municipalité sont d'avis que certaines activités doivent faire l'objet d'une analyse en lien avec la TPS et TVQ;

Considérant l'offre de service soumise par la firme FBL;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil retienne l'offre de service de la firme FBL qui affiche des tarifs horaires de 170\$ et 210\$ pour effectuer l'analyse de la TPS et TVQ sur certains services et affecte cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-06-107

Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat

Considérant que la déclaration d'engagement : Unis pour le climat ci-après la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

Considérant que la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

Considérant que la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

Considérant que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration, laquelle se lit comme suit :

**Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.**

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

**Les changements climatiques exigent des réponses locales.**

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant

par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

**Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.**

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élu·es et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

**Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.**

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

**Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.**

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

En conséquence, nous, élu·es et élus, nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le Conseil de Municipalité de Saint-David adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat et que copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à la MRC de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-06-108

Demande du Biophare en lien avec l'activité culturelle et éducative s'adressant aux élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année

Considérant que le Biophare réalise présentement un projet connu sous le nom « La nature du Saint-Laurent » auquel des élèves du Centre de services scolaire de Sorel Tracy collaborent;

Considérant que ce projet permettra aux élèves d'exposer leurs travaux sur la place publique au parc Regard-sur-le-Fleuve du début du mois de juillet jusqu'à la fin du mois d'octobre 2021;

Considérant que cette activité implique 13 élèves provenant de la Municipalité de Saint-David;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil accepte de participer financièrement à la campagne de parrainage de ce projet en versant un montant de 130 \$ au Biophare et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-06-109

Octroi du contrat en lien avec la reconstruction de l'annexe de l'immeuble du 41, rue Vue-du-Manoir

Considérant que l'inspecteur municipal a soumis une demande de prix à deux entreprises pour la reconstruction de l'annexe de l'immeuble du 41, rue Vue-du-Manoir;

Considérant que les travaux requis incluent notamment une dalle de béton armé, la construction de murs isolés sur trois côtés avec recouvrement extérieur et d'un toit avec plafond isolé ainsi que l'installation d'une porte de garage et de trois fenêtres;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil octroie à Construction R.A.R Dusseault inc. le contrat en lien avec la reconstruction de l'annexe de l'immeuble du 41, rue Vue-du-Manoir, au montant de 42 759,50 \$ plus taxes, affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-310-10-000 et autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat en lien avec les travaux prévus.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-06-110

Contrat en lien avec des travaux d'asphaltage dans deux sections du rang du Bord-de-l'Eau

Considérant que l'inspecteur municipal a informé le Conseil municipal le 4 mai dernier que des travaux de pavage d'urgence étaient requis dans deux sections du rang du Bord-de-l'Eau afin d'assurer la sécurité des usagers de la route;

Considérant qu'une offre de service à 138\$ la tonne métrique a été obtenue de Groupe 132 pour la réalisation des travaux requis qui devraient nécessiter environ 170 tonnes métriques;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil entérine la décision de l'inspecteur municipal de faire effectuer d'urgence des travaux de pavage dans deux sections du rang du Bord-de-l'Eau et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-06-111

Installation d'une lumière de rue à l'intersection du Chemin Dufresnes et de la Route 122

Considérant que l'installation d'un luminaire de rue est requise à une intersection du Chemin Dufresnes et de la Route 122 afin d'accroître la sécurité;

Considérant que la proposition soumise par les Entreprises D'électricité D.A. inc. devra être révisée afin d'inclure l'installation d'un seul luminaire;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu d'autoriser l'inspecteur municipal à faire installer un luminaire de rue à l'une des intersections du Chemin Dufresnes et de la Route 122 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-310-30-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.



2021-06-112

Travaux de débroussaillage des glissières de sécurité

Considérant l'offre de service présentée par Services d'Arbres de la Sablonnière inc. lors de la préparation du budget 2021 pour l'entretien de l'intégral des glissières de sécurité de la Municipalité, incluant le débroussaillage avant et arrière ainsi que le nettoyage des débris sur la voie publique;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil octroie le contrat pour le débroussaillage des glissières de sécurité à la compagnie Services d'Arbres de la Sablonnière inc., au montant de 2 550 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-06-113

Contrat 2021 pour le fauchage des levées de fossés

Considérant les informations obtenues par l'inspecteur municipal,

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil accorde le contrat 2021 pour le fauchage des levées de fossés à M. Clément Cyr. Ledit contrat est octroyé au montant de 2 000 \$ plus taxes, les conditions sont identiques à celles de l'année 2020 et les travaux devront être réalisés entre le 28 juin et le 10 juillet 2021. L'inspecteur municipal se chargera de faire exécuter un deuxième fauchage aux endroits nécessaires vers la mi-août au coût de 1 000 \$. Ces dépenses sont affectées au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-06-114

Contribution financière à la Fondation Santé du Bas-Saint-François

Considérant l'adoption de la résolution numéro 2020-10-185 qui informait la Fondation Santé du Bas-Saint-François de la décision du Conseil municipal de ne pas poursuivre son soutien financier à la Coopérative de solidarité et de santé Shooner-Jauvin à compter de l'année 2020;

Considérant que ladite résolution mentionnait également que la décision du Conseil municipal pourrait s'avérer différente suite à l'arrivée de nouveaux médecins;

Considérant que la Municipalité a été informée que deux nouveaux médecins exerceront à la Coopérative de solidarité et de santé Shooner-Jauvin;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise le versement d'un montant de 2 000 \$ à la Fondation Santé du Bas-Saint-François et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-590-00-970.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-06-115

Contribution financière à l'organisme ComUnité

Considérant les objectifs que s'est donné l'organisme ComUnité;

Considérant que l'organisme a présenté le rapport financier détaillé de ses revenus et dépenses 2020 et qu'une copie de ce rapport a été remise aux membres du Conseil;

Considérant que ComUnité s'engage à fournir un rapport détaillé de ses revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 ;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil accorde une somme de cinq mille dollars (5 000 \$) à l'organisme ComUnité pour l'année 2021, payable en deux versements, soit 3 000 \$ en juin et 2 000 \$ en septembre et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-97-990.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-06-116

Autorisations requises en lien avec les activités de la Fête nationale

Considérant les demandes reçues de l'organisme ComUnité en lien avec les festivités de la Fête nationale prévues pour le 24 juin prochain;

Considérant que ComUnité prévoit utiliser le Parc Jonathan-Würtele et le stationnement du Centre récréatif pour la tenue des activités prévues;

Considérant que ComUnité demande l'assistance de trois pompiers volontaires lors du déroulement de l'ensemble des activités, soit un pompier avec camion pour assurer la sécurité lors de la présentation d'un spectacle ambulant dans les rues du village et deux pompiers pour assurer la sécurité dans le stationnement du Centre récréatif lors du spectacle prévu et des feux d'artifice;

Considérant que ce Conseil peut autoriser les feux d'artifice lors d'un événement spécifique aux conditions qu'il jugera opportun;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise l'organisme ComUnité à tenir les festivités de la Fête nationale dans le Parc Jonathan-Würtele et sur le terrain du Centre récréatif de Saint-David, à y présenter des feux d'artifice sous la supervision d'un artificier. Il est également résolu d'autoriser la présence de trois pompiers volontaires pour assurer la sécurité lors des activités prévues pour le 24 juin prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Aucune question transmise par courriel ou par téléphone pour les membres du Conseil.

En terminant, le maire mentionne que la semaine dernière, une personne œuvrant pour la Municipalité a reçu via les réseaux sociaux des menaces de la part de citoyens.

Il profite du moment afin de mentionner que tout harcèlement, menace ou intimidation envers les élus, les employés municipaux et les consultants travaillant pour la Municipalité sera traité très sérieusement par le Conseil municipal. Le mot d'ordre est tolérance zéro pour ce type de comportement. Il invite les gens à bien réfléchir avant d'exprimer ou partager tout commentaire ou geste d'intimidation sur les réseaux sociaux puisque le Conseil municipal prendra les moyens qui s'imposent afin de soutenir les élus, les employés ainsi que les consultants et faire cesser la situation problématique.

2021-06-117

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière